

N° 84 septembre 2022

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

**À BAS LE « CONSEIL NATIONAL DE
REFONDATION » !**

À BAS LES LOIS LIBERTICIDES !

**À BAS LE SNU ET L'ENDOCTRINEMENT
DE LA JEUNESSE !**

**BAS LES PATTES DEVANT
LA LOI DE 1901 ET LA LOI DE 1905 !**

GUERRE À LA GUERRE !

Prochain rendez-vous

Samedi 19 novembre - 16h30-19h00

**Compte-rendu du Comité Général de la FNLP
du 1^{er} octobre 2022**

**Maison des Associations à Marcoussis
Place du 19 mars (à côté de la Médiathèque)**

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du Président

Par Louis Couturier

La Fédération de l'Essonne a tenu à occuper tous les fronts fondamentaux pour la Libre Pensée.

Sur le front anticlérical, nous avons répondu à la demande de Jean Baubérot relative aux inventaires en Seine-et-Oise. Nous avons contribué à l'enquête nationale sur les biens de l'Église dans l'Essonne.

Rationalistes, nous avons poursuivi notre action, avec l'Union Rationaliste sur la ligne « pas un sou public pour le Centre culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay ».

Pacifistes, nous avons renforcé nos liens avec l'ARAC sur le terrain du « guerre à la guerre » fondamental pour la Libre Pensée et Henri Barbusse. Nous avons participé aux initiatives contre le SNU et relayé celles du collectif.

Attachés à la lutte pour l'émancipation totale de l'humanité, nous considérons que la Libre Pensée – sociale dans ses fondements – se doit de mettre au centre de sa réflexion le refus de l'Union nationale et du Conseil National de Refondation*, version macronienne de la Doctrine Sociale de l'Église, du Corporatisme qui a inspiré la Révolution nationale du régime de Vichy en 1940-1944.

Nous ne prétendons pas au monopole de l'anticléricalisme, de la défense de la Laïcité, du rationalisme, du pacifisme et de la lutte contre les oppressions et le corporatisme. Nos amis de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Ligue de l'ensei-

gnement, de l'Union Rationaliste, de l'Union des Athées, de l'ARAC, des Amis de la Commune prennent part aussi à ces combats dans leurs domaines spécifiques. Nous sommes avec eux chaque fois que c'est possible.

Nous avons tout à gagner au renforcement de la Libre Pensée organisée et à réfléchir ensemble sur les bases et sur les formes de la constitution d'une Confédération dont le socle pourrait être l'action commune pour le retrait de la loi Séparatisme, pour la défense de la loi de 1901 – liberté d'association – et de la loi de Séparation de 1905.

Nous avons œuvré et continuerons à œuvrer dans la perspective d'une Confédération laïque des penseurs libres et dans cette Confédération si, comme nous le souhaitons, elle prend forme.

- À bas le « Conseil National de Refondation » !
- À bas les lois liberticides !
- À bas le SNU et l'endoctrinement de la jeunesse !
- Bas les pattes devant la loi de 1901 et la loi de 1905 !
- Guerre à la guerre !

Le 30 août 2022

* Ce CNR serait officiellement lancé le jeudi 8 septembre. Il serait composé de citoyens tirés au sort (comme pour les conventions citoyennes), de forces politiques à l'image de l'Assemblée nationale, d'élus locaux, de représentants des forces économiques, syndicales et associatives. Premiers chantiers annoncés : l'école et la santé...

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Pages 3 à 5	Compte rendu de l'AG de la LP91 du 25 juin
Pages 6 & 7	Adresse aux nouveaux députés, par la Coalition pour les libertés associatives pour l'abrogation de la loi séparatisme
Page 8	Communiqué du collectif NON au SNU
Page 9	SNU : ce qu'il en coûte pour les jeunes
Page 10	À propos du burkini : l'avis de Danièle Dugelay
Page 11	Ainsi va l'Essonne
Page 12	Note de lecture « Danton, histoire, mythes et légendes » de Serge Bianchi
Page 13	Note de lecture « La cause de l'Irlande » de Philippe BESSON (préface de Jean-Marc Schiappa)
Page 14	Note de lecture « Philémon, Vieux de la vieille, Roman de la Commune, de l'exil et du retour » de Lucien Descaves
Page 15	Note de lecture « Arguments » n° 18
Page 16	Trésorerie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

COMPTE RENDU DE L'AG DE LA LP 91 DU 25 JUN 2022

Étaient présents : Nathalie COUSTAL, Louis COUTURIER, Marie-Jeanne et Pierre DUBOIS, Danièle DUGELAY, Nicole GOBBI, Jean-François HAFFNER, Irène LAVIGNOLLE, Martine LELONG, Michel MAYEN, Alain PICAUD, Françoise et Daniel ROUSSEAU, Brigitte SWAN, Alain VEYSSET

Excusés : Claude BARDIN, Serge BIANCHI, Jean-Yves BOISSIERE, Pascal BONODOT, Gérard BRUNET, André DAUDET, Christophe GASSELIN, Maurice GELBARD, Jean-Pierre GENTILI, Christine LAMOLE, Christophe RAMAGE, Michel et Jocelyne SARRAZIN, Francis VALENTI.

Cette Assemblée Générale avait pour but principal de **préparer le Comité Général de la FNLP** (Fédération nationale de la Libre Pensée) qui aura lieu le 1^{er} octobre à Paris. Pour cela, avait été envoyée via internet à tous les adhérents la « Libre Pensée Militante » (bulletin in-

terne de la FNLP) avec les différents rapports soumis au vote.

1/ Après désignation du président de séance, Daniel ROUSSEAU, et adoption de l'ordre du jour, la parole est donnée au président de la LP 91, pour une introduction à la discussion :

Louis COUTURIER : Les récentes élections législatives ont vu la déroute de la macronie. Toutes les mesures réactionnaires de ce gouvernement, toutes les lois liberticides qu'il a adoptées sont totalement illégitimes !

Sur quels problèmes, sur quel axe devrait intervenir notre délégué (il aura 5 minutes pas plus) au Comité Général du 1^{er} octobre ? Pourquoi est-on à la Libre Pensée ?

La LP est sociale et anticapitaliste, elle combat la doctrine sociale de l'Église, toute forme de corporatisme et l'Union nationale comme le souhaiterait Macron. La LP est antimilitariste,



elle combat pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple. Pour la LP, les crimes de l'armée ou de l'Église relèvent de la Justice. Macron a déclaré que nous étions « dans une économie de guerre » et a décidé d'augmenter le budget des armées... La LP est laïque, elle défend la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, elle défend la liberté de conscience et le droit de s'associer librement (loi de 1901). La LP combat la dérive autoritaire du pouvoir et se prononce pour une Assemblée Constituante pour que soit respectée la souveraineté du peuple (cf. article « Pour une Constituante souveraine » du 18/09/2018 sur fnlp.fr).

La méthode engagée par la LP, c'est l'union, c'est rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans ces combats.

Pour convaincre, pour répondre aux faux débats, nous avons des outils : la collection « Arguments » de la LP.

Françoise ROUSSEAU indique que pour réaliser cette union, le Congrès de Voiron a avancé la perspective de constituer une « Confédération laïque des Penseurs Libres » avec nos partenaires de combat historique : la Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue de l'Enseignement mais aussi toutes ces nombreuses associations et organisations qui étaient présentes et sont intervenues à ce Congrès. Le Comité Général du 1^{er} octobre va devoir prendre des décisions pour bâtir ce socle commun du camp laïque face aux réactionnaires, tels Mme Péresse qui vient de supprimer les subventions du Conseil régional à la Ligue de l'Enseignement pour non-conformité au CER !

Alain VEYSSET constate que nous pouvons nous réunir librement à Marcoussis sans signer un « CER » (contrat d'engagement républicain), formalité que le maire, Olivier THOMAS, ne nous demande pas. Ce n'est pas le cas partout, notamment à Longjumeau où la mairie refuse ses salles de réunion aux associations qui n'ont pas signé de CER ! C'est une atteinte aux libertés, un attentat à la démocratie !

Danièle DUGELAY pense qu'il faut poursuivre les combats en cours mais qu'il y a des nouveaux combats à mener pour défendre les droits des femmes. La Cour Suprême des États-Unis vient d'interdire l'IVG dans tous les États ! C'est le résultat de la lutte des cathos fondamentalistes et de l'extrême droite. Elle propose que nous prenions contact avec le

Cercle laïque de prévention des dérives sectaires auquel elle appartient.

Daniel ROUSSEAU informe que plusieurs candidats, dont un qui a été élu, ont répondu favorablement à la demande de la LP qu'ils se prononcent pour l'abrogation de la loi Séparatisme. Deux d'entre eux (NUPES), nous ont fait une réponse écrite : Cédric Villani et Jérôme Guedj. Il rappelle l'importance de signer le « Manifeste des rebelles » pour regrouper tous les laïques et penseurs libres contre cette loi liberticide.

Louis COUTURIER considère qu'il faut prendre en compte le nouveau contexte. Nous avons eu des échanges avec la Ligue de l'Enseignement 91 via Maurice GELBARD. C'est plus compliqué avec la LDH seulement présente aux Ulis (*Daniel indique qu'un groupe LDH s'est constitué à Palaiseau*). Il propose qu'on demande audience au Préfet avec ces deux associations à propos de problèmes liés à l'application de la loi Séparatisme.

Françoise ROUSSEAU indique que les crimes de l'Église sont aujourd'hui passés sous silence et le rapport Sauvé enterré. Le pape n'a toujours pas reçu la Commission (CIASE). On continue à inventorier les biens de l'Église (sortie d'un « livre noir » prévu par la FNLP). L'Enseignement privé catholique a perçu 17 milliards d'euros en 2021 !

Alain PICAUD est également intervenu dans la discussion ainsi qu'Alain VEYSSET à propos de son article sur Jeanne d'Arc qu'il trouve être d'actualité (voir La Raison 91).

2/ En conclusion de la discussion, il a été procédé aux votes :

sur le rapport Général : 14 pour, 1 abstention

sur le rapport sur La Raison : 15 pour (unanimité) après riche discussion sur son contenu

sur le rapport sur L'Idée Libre : 15 pour

3/ Françoise ROUSSEAU, seule candidate, est désignée à l'unanimité pour représenter la LP 91 au Comité Général de la FNLP le 1^{er} octobre à Paris. Son intervention écrite sera soumise à un prochain Bureau de la LP 91.

4/ Concernant les initiatives départementales en cours :

• Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple :

(Suite de la page 4)

Une délégation commune avec l'ARAC 91 (Louis COUTURIER, Lucien LAGRANGE, André DAUDET) a été reçue par la sénatrice Jocelyne GUIDEZ (LREM) le 20 juin. Celle-ci reste sur les positions de son groupe parlementaire. Un compte rendu des échanges sera fait et publié dans La Raison 91.

Une demande de rendez-vous a été adressée à Vincent DELAHAYE, ancien maire de Massy (UDI).

• **Centre culturel Teilhard de Chardin au sein de l'Université scientifique Paris-Saclay :**

Nous ne renonçons pas à l'organisation en octobre-novembre 2022 de conférences avec nos amis de l'Union Rationaliste sur le thème « Science et Religion » (invité Jean Baubérot ?). Nous ne laisserons pas le terrain libre à l'expansionnisme des prédicateurs jésuites !

Louis s'engage à rencontrer les enseignantes de l'école du Moulon que l'on propose d'appeler Marie Curie.

• **Aumônerie et site internet du lycée de Limours :**

Brigitte SWAN rappelle les engagements

faits à la délégation de la LP 91 par le Proviseur. Nous allons le relancer pour qu'il retire la propagande religieuse de l'aumônier sur le site public du lycée.

5/ Prochain rendez-vous de la LP 91 :

Une nouvelle AG sera convoquée courant octobre pour faire le compte rendu du Comité Général de la LP 91. Proposition est faite d'y inviter Jean-Yves MOISSET auteur du livre sur les finances de l'Église et des écoles privées.

6/ L'AG s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Le secrétaire, Daniel ROUSSEAU

PS : La librairie de la LP 91 a été tenue comme d'habitude par Martine LELONG. De nombreux Arguments (sur le wokisme, la laïcité...), des numéros de L'idée Libre (sur l'Espagne rouge et noire) et d'autres ouvrages ont été vendus à l'occasion de cette AG. Vous pouvez les commander à la trésorière Françoise ROUSSEAU (il en reste !).

Un exemplaire des Arguments « Apprendre-Comprendre-Agir », dédié par Louis COUTURIER, a été offert à Nathalie COUSTAL, nouvelle adhérente de notre Fédération. D'autres attendent leurs destinataires, eux aussi nouveaux adhérents...



La librairie tenue par Martine Lelong

Adresse aux nouveaux député.e.s : abrogez-vous la loi séparatisme et le contrat d'engagement républicain afin de restaurer les libertés associatives ?

Depuis 1901, la liberté d'association constitue l'un des piliers essentiels de notre pacte républicain. Après vingt années de débats parlementaires, menés notamment par Waldeck-Rousseau, les députés de la III^e République ont défini un cadre législatif instaurant une relation de confiance entre les autorités publiques et les citoyens décidant de s'organiser librement en association afin de poursuivre collectivement un but commun, un « objet », tantôt politique, culturel, sportif ou tout cela à la fois.

Cette liberté d'association s'adossait aux autres grandes libertés républicaines concédées à cette époque : la liberté d'expression, d'opinion, de réunion et de manifestation également protégées par notre Constitution. C'est précisément ce cadre qui a été abîmé lors de la dernière législature, dans un contexte de prolifération de lois liberticides affirmant une tendance autoritaire et sécuritaire. Le sens des relations entre associations et pouvoirs publics a été profondément inversé : dorénavant la défiance domine. À l'heure où les immenses défis écologiques et sociaux demandent l'engagement de toutes les forces citoyennes, cette situation nous semble extrêmement délétère et l'une des tâches les plus urgentes est d'y remédier.

Expression récente et symptomatique de cette nouvelle culture de la défiance, la « *Loi confortant le respect des principes de la République* » d'août 2021, et tout particulièrement le Contrat d'engagement républicain, ont concentré toutes les critiques :

celles des organismes indépendants comme le Haut Conseil à la Vie Associative, la Défenseure des Droits et la Commission nationale consultative

des droits de l'Homme.

celles du monde associatif dans sa vaste majorité et toute sa diversité (voir notamment cette prise de position collective de La Coalition pour les libertés associatives).

celles des partis politiques de gauche qui, sans ambiguïté, se sont clairement prononcés pour son abrogation lors des dernières échéances électorales (voir du Mouvement associatif qui en atteste).

Les critiques contre le Contrat d'engagement républicain, dans le cadre du débat parlementaire, n'auront reçu aucune forme d'écoute sérieuse de la part du ministère de l'Intérieur qui pilotait à la fois la rédaction de la loi et les votes d'une majorité aux ordres. Osons le dire, cette loi constitue un camouflet terrible pour nos organisations rompues au plaidoyer parlementaire car, malgré nos efforts conjoints, nous n'avons pas réussi à infléchir un texte touchant au cœur les libertés associatives.

Le paravent usé de cette loi anti-association a été la lutte contre les séparatismes et la menace du terrorisme islamiste. Résultat ? Au nom de cette loi, l'association départementale du planning familial participant à la défense des droits des femmes, a été interdite de manifestation publique à Chalon-sur-Saône car l'édile de la ville, Gilles Platret, s'offusquait d'une affiche où apparaissait, parmi d'autres, la silhouette d'une femme portant un foulard... Il aura fallu saisir un juge pour faire casser cette décision abusive, détournant l'énergie et les fonds de l'association de sa mission d'intérêt général.

Les entraves à l'action associative sont multiples et répandues, comme en a fait la démonstration l'Observatoire des libertés associatives. La plus grave est la dissolution administrative d'une association, une pratique facilitée par les nouvelles dispositions législatives et qui se banalise dangereusement sous la férule de G. Darmanin. Cette « *loi séparatisme* » est ainsi venue mettre un voile de légalité sur l'arbitraire et les atteintes aux libertés associatives dans leur ensemble.

C'est pourquoi, au nom des principes de la République et des libertés associatives, mesdames et messieurs les nouveaux députés à l'Assemblée



nationale, nous vous posons cette question directe : abrogez-vous la « loi confortant le respect des principes de la République » et le Contrat d'engagement républicain ? Ce faisant, vous poseriez une première pierre pour reconstruire une relation constructive entre les associations et les institutions de la République.

Paris, le 18 juillet 2022

PS : le front républicain restant bien réel du côté du monde associatif et syndical, ce courrier n'a pas été envoyé aux députés du Rassemblement national et affiliés

À l'initiative de la Coalition pour les libertés associatives : www.lacoalition.fr

Signatures : Action droits des Musulmans, Les Amis de la Terre, Alternatiba, L'Anafé, Anticor,

ANV-COP21, Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie, Association France Palestine Solidarités, Le Collectif des associations citoyennes, La Cimade, Le Comede, Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie, Le CRID, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s Égalité (FASTI), Fédération nationale de la Libre Pensée, La Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des tunisiens citoyens des deux rives, Fondation Copernic, Greenpeace France, Le Groupe accueil et solidarité, Le Gisti, IPAM, La Ligue des Droits de l'Homme, Mémorial 98, Le MRAP, La Quadrature du net, Le Planning familial, Coordination nationale Pas sans nous, L'union syndicale Solidaires, Le Syndicat des avocats de France, Le Syndicat de la magistrature, Tous Migrants, VoxPublic



La LP 91 s'est adressée aux candidats aux élections législatives dans l'Essonne

Deux candidats nous ont fait parvenir une réponse écrite :

« Merci pour votre message.

La position de la NUPES est claire : abrogation de la loi Séparatisme, en raison des dispositions attentatoires à la liberté d'association (ce que l'avis du Conseil d'Etat et celui de la Défenseur des droits avaient souligné).

Et évidemment combat résolu contre toutes les formes d'ingérence religieuse dans la vie publique.

Cordialement

Jérôme GUEDJ (élu député de la 6^e circonscription de l'Essonne)

« Nous vous remercions pour votre interpellation.

Aussi, sachez que Cédric VILLANI a, en tant que député, voté contre la loi dite « séparatisme » et, en tant que candidat à sa réélection, se prononce pour l'abrogation de celle-ci.

Nous restons à votre disposition.

Bien cordialement,

Samuel LANGLADE,
directeur de campagne de Cédric VILLANI,
5^e circonscription de l'Essonne

COMMUNIQUÉ du COLLECTIF NON AU SNU Service national universel : danger !

À peine célébrées à la suite d'un revers électoral cinglant des partisans du président de la République, les noces barbares entre le ministère des Armées de celui de l'Éducation nationale dévoilent crûment le visage hideux du service national universel (SNU) qui s'emploie à embrigader la jeunesse. Avant même que la présente session du « *séjour de cohésion* » 2022 ne s'achève et sans préjudice du refus de principe qu'appelle cet instrument de militarisation de la société complétant la panoplie des moyens à la disposition de la politique répressive globale conduite par le gouvernement, les manquements à la protection élémentaire des mineurs ayant entaché le déroulement de la dernière édition du SNU soulèvent l'indignation.

Les jeunes de quinze à dix-sept ans confiés au SNU par des parents jusqu'à présent volontaires, avant d'y être incorporés par obligation, sont en danger. Si le gouvernement n'est pas responsable de l'infection par la COVID de certains stagiaires, l'épidémie ayant entraîné leur rapatriement voire la fermeture d'un centre en Guadeloupe, en revanche, il est des brimades qui leur sont infligées et de

l'insuffisance des moyens nécessaires qu'il déploie pour assurer leur sécurité.

Les cérémonies de quelles ils sont par-

lever des couleurs aux-astreints ont eu lieu fois cet été en plein soleil, à midi. Le bilan est sans appel : des dizaines d'entre eux ont eu un malaise ayant quelquefois nécessité une admission aux urgences des hôpitaux déjà à bout de souffle. À

Strasbourg, au lycée Jean Rostand, au motif que deux jeunes filles avaient tendance à s'égarer du côté du dortoir des garçons, le galonné de service a soumis la centaine de jeunes présents à une séance de pompes en pleine nuit : le SNU ressemble davantage à un camp d'entraînement de commandos parachutistes qu'à une paisible colonie de vacances. Enfin, bien que moins spectaculaire, insistons sur une défaillance plus grave encore : la moitié de l'encadrement de la session 2022 du « *stage de cohésion* » du SNU n'avait pas les qualifications requises ! Le sergent de la Légion plutôt que l'éducateur !

PROTÉGEONS LES JEUNES NON À L'EMBRIGADEMENT DE LA JEUNESSE NON AU SNU

Campagne unitaire contre le SNU : Union pacifiste, Union syndicale Solidaires, ASSO-Solidaires, Solidaires Lycéen·nes région parisienne, Fédération Solidaires Étudiant·e·s, Fédération SUD éducation, SUNDEP Solidaires Sud Enseignement privé, Solidaires Jeunesse et Sports, Fédération SUD Collectivités territoriales, Fédération Éducation de la Confédération Nationale du Travail, CNT Santé, Éducation, Social et Territoriale de Lorraine, Syndicat unifié du bâtiment de la région parisienne de la Confédération Nationale du Travail, Fédération éducation/recherche de la CNT-SO, Émancipation tendance intersyndicale, Les Jeunesses Syndicalistes, Mouvement National Lycéen, Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne, Fédération nationale de la Libre Pensée, Droits Devant !!, Ni guerres ni état de guerre, Causes communes, Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre, Réseau des Centres de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement, Mouvement de la paix, ATTAC-France, Stop Fuelling War, Abolition des Armes Nucléaires – Maison de Vigilance, Mouvement de l'Objection de Conscience Nancy, GRATLIB, Queer Éducation, Fédération Nationale Laïque des Amis des Monuments Pacifistes, Parti Communiste des Ouvriers de France, Europe Écologie-Les Verts, Fédération Anarchiste, Union Communiste Libertaire, L'insurgé, Les Jeunes écologistes, Union des Jeunes Révolutionnaires, Union Prolétarienne ML, Unité Communiste de Lyon, Groupe libertaire Jules Durand, Pour une Écologie Populaire et Sociale, Mouvement Résilience, Radio-Libertaire, Revue Silence, Cerises de la coopérative, Questions de classes, L'Allume-Feu, Arc en ciel théâtre réseau coopératif. *Collectifs locaux unitaires Non au SNU Loire-Atlantique, Lyon, Bordeaux, Angoulême, Nancy, Chambéry, Hérault, Vendée...*

Service national universel : ce qu'il en coûte pour les jeunes...

Lu dans le *Canard Enchaîné* du 13 juillet 2022 :

« Le Service national universel (SNU) a beau avoir été rattaché au ministère des Armées, son organisation tient plus des pitreries de « La Septième Compagnie » que de la haute discipline militaire ! Cette année et jusqu'au 15 juillet, le SNU réunit 40 000 volontaires âgés de 15 à 17 ans. Affectés à des « séjours de cohésion » de deux semaines, rythmés par des levers de drapeaux, les ados auront quelques anecdotes à raconter sur les couacs qui ont égayé leur quinzaine... »

Vingt malaises à Besançon, pareil à Nevers, dix à Dieppe... Les cérémonies du 18 Juin, organisées entre midi et deux en pleine canicule, ont fait fureur. Au total, 31 participants ont fini aux urgences, selon l'Éducation nationale, qui, aux côtés des Armées, gère l'intendance. »

Lu dans un communiqué de presse intitulé « Il faut en finir avec le SNU » :

« Le 13 juillet 2022, *Rue89 Strasbourg* a révélé que, dans la nuit du 5 juillet, **plus de 100 jeunes de 15 à 17 ans auraient été contraints par leurs encadrants à réaliser des pompes à 22h30 dans la cour du lycée Jean Rostand à Strasbourg en guise de punition collective** dans le cadre du service national universel (SNU) instauré lors du premier quinquennat du Président Emmanuel Macron.

Pour **Benjamin Lucas**, les châtiments corporels à visée éducative sont bannis du cadre pédagogique français depuis de nombreuses années et sont inacceptables. Je demande à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Si ces révélations s'avèrent fondées, je demande un moratoire du Service national universel, très coûteux, à l'intérêt éducatif médiocre et à la philosophie paternaliste et réactionnaire.

Sandra Regol condamne quant à elle les responsables de ces prétendues punitions estimant qu'il s'agit en réalité de châtiments, et ajoute que le budget du SNU, dispositif qui n'a démontré ni sa pertinence, ni son efficacité, doit être enfin utilisé pour financer des mesures utiles aux jeunes : une allocation de 1 063 euros par mois, un ticket climat donnant accès à tous les transports en commun du territoire, des investissements dans l'éducation pour renforcer le système éducatif. »

Benjamin Lucas et Sandra Regol,
députés écologistes NUPES

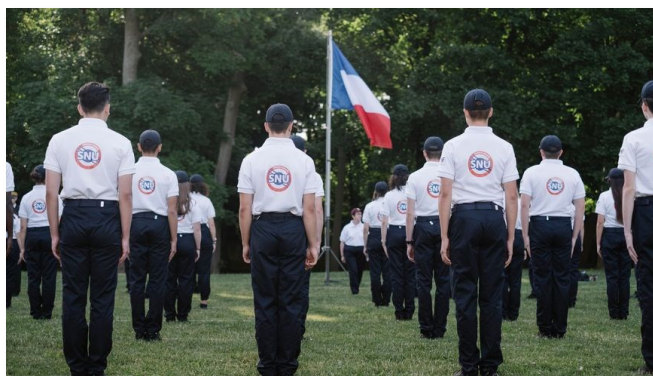
Au même moment, que dit le chef de l'État ?

« Emmanuel Macron avait fait du Service national universel (SNU) une de ses promesses lors de la dernière campagne présidentielle. Mais celle-ci a du mal à se concrétiser comme il l'espérait. Mercredi, lors d'une prise de parole au ministère des armées précédant le traditionnel défilé du 14 juillet, le président de la République a appelé l'armée à « *faire davantage* » pour développer le SNU, relaie l'AFP. Pour le chef de l'État, ce dispositif de formation est une véritable « *chance pour les jeunes* » qui doit être confiée et gérée par l'armée.

Le chef de l'État s'est donc montré très clair mercredi en s'adressant à ses forces armées. « Je vous demande de faire davantage en donnant à nos réserves une nouvelle ambition et en investissant plus et mieux le grand projet de SNU que je porte. » Emmanuel Macron a tenu à préciser que cette mesure n'avait pas pour but de « *militariser la jeunesse* », ni « *la société* » mais qu'il s'agissait pour la nation de « *retrouver le sel de son histoire (et) son sens profond* ». « *La République a besoin que vous fassiez davantage.* »

Pour le locataire de l'Élysée, « *ces dispositifs de formation sont des chances pour les jeunes qui vous sont confiés* », à l'Armée. Emmanuel Macron a insisté dans le même discours : « *C'est un axe essentiel des prochains mois et des prochaines années [...] Nous devons avancer.* » Avant d'aborder au passage les « *valeurs de transmission et de discipline* » des troupes françaises... »

Rappelons l'objectif du président Macron : envoyer au SNU 800 000 jeunes par an (coût 1,7 milliards d'euros...)



Quand deux droits fondamentaux s'opposent, lequel choisir ?

De quoi s'agit-il ? De l'autorisation accordée par un maire de l'utilisation du burkini dans une piscine municipale. Est-ce religieux et serait-ce un problème concernant la laïcité ? Est-ce un sujet de société, fondé sur un principe philosophique ?

Le burkini n'apparaît nulle part dans le Coran, contrairement au voile, ce dont personne ne peut être certain. Il est fait mention d'un terme dans une sourate imposant aux femmes un écart, une séparation, un rideau, un voile. On ne sait pas trop car le mot utilisé est vague et imprécis, parfois interprété différemment par les traducteurs. Il n'en reste pas moins qu'il y est question de cacher une partie du corps des femmes ou le corps lui-même. À partir de là et d'autres interdits religieux, les croyants extrapolent : le corps des femmes, ou au moins les parties plus sexuellement désirables, doivent être dissimulés aux regards des hommes pour ne pas les déranger (!). La chair des femmes serait désirable, notamment la chevelure. Le prophète et ses amis ont repris là l'idée de Saint Paul bien antérieure. L'obligation du voile serait donc bien religieuse, connue dans deux religions, et s'explique par deux évidences : l'homme seul est pur et innocent, la femme est la tentatrice. « Nous sommes mauvaises » m'a dit une vieille musulmane car « c'est dans les Livres qu'on trouve la vérité, c'est comme pour la Création. »

En ce qui concerne le burkini, ce n'est qu'une histoire de marketing, une idée commerciale qui utilise le principe religieux. Des commerçants australiens ont trouvé là un nouveau produit permettant aux femmes musulmanes d'aller se baigner dans des lieux publics tout en cachant leur corps tentateur. Cela a l'avantage d'aider les musulmanes à fréquenter d'autres lieux publics, mais cela leur rappelle aussi la condition inférieure des femmes dans leur religion. Est-ce un chemin pour l'émancipation de l'obscurantisme ? Franchement, je ne sais pas.

Le voile peut être considéré comme un sujet « religieux », le burkini beaucoup moins directement.

Mais que devient le principe fondamental et républicain de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Ce principe est écrit dans la Déclaration des droits de l'Homme, donc dans la Constitution. Il concerne tous les citoyens, pas seulement les croyants d'une religion. **À mon avis, c'est sous cet angle qu'il faut considérer le problème.**

Je suis une vieille féministe, j'ai usé mes semelles sur les pavés de Paris chaque dimanche pendant une quinzaine d'années, avec beaucoup d'autres, pour obtenir l'égalité des sexes dans les

textes de Droit. Nous y sommes à peu près parvenus, par contre le travail de réflexion n'est pas terminé dans les mentalités, la vie quotidienne et professionnelle. L'arrivée et la propagation du voile en France n'a pas aidé au progrès de l'égalité des sexes, c'est certain.

Avec l'expérience et les nombreuses rencontres avec des musulmanes, j'ai pu constater qu'il était contre-productif de prendre des mesures pour « obliger » les femmes musulmanes à s'émanciper, au sens que les occidentaux donnent à ce mot. De nombreuses femmes musulmanes voilées considéraient que le voile est la preuve de leur émancipation et de leur dignité. L'émancipation, elles considéraient que c'est d'abord se libérer du poids de la colonisation et une lutte contre le racisme, ce qu'elles font en arborant le voile. Je les comprends et je pense que **l'ancien combat des années 1960 pour l'émancipation de toutes les femmes du monde entier au nom du principe de « sororité » à l'initiative d'associations occidentales était une erreur.**

Par ailleurs, j'ai constaté que des féministes musulmanes avaient entrepris une démarche semblable. Au lieu de se rattacher à des grandes organisations existantes, refusant la néo-colonisation dans leur domaine, elles ont créé des associations locales et nationales de femmes musulmanes. J'ai pu constater qu'un mouvement d'échanges et de rapprochement commençait à s'instaurer parmi elles. Là est probablement le meilleur chemin pour leur émancipation, sans nous (considérés comme colonisateurs et anti-islamistes). Laissons-les agir, laissons-leur le temps.

Conclusion :

En dehors de tout problème de sécurité ou d'hygiène, l'État ou les collectivités locales ne devraient pas intervenir sur les choix vestimentaires des usagers des services publics. Par contre, à mon avis, il est maladroit d'employer des formules comme « autorisation du port du burkini dans la piscine municipale ». Personne, aucune institution n'a à reconnaître une pratique vestimentaire destinée à cacher le corps des seules femmes car c'est une discrimination et nous nous rendons ainsi complices des États qui sanctionnent, parfois jusqu'à la peine de mort, les femmes qui luttent pour l'égalité. Nous pouvons en rester à la formule habituelle : « sont interdits dans la piscine les shorts, etc. » pour l'hygiène et la sécurité. Nos aïeules aussi se baignaient en maillots qui les couvraient du cou jusqu'aux genoux et l'évolution a pris son temps.

Ce n'est pas un problème de laïcité, mais de droit fondamental d'égalité, quel que soit le sexe. Principe républicain et constitutionnel qui devrait donc concerner la Libre-Pensée.

Ainsi va l'Essonne...

« Un nouveau coq pour l'église Saint-Pierre à Limours »

Le journal *Le Républicain* du 16 juin 2022 nous apprend que la municipalité a présenté, vendredi 10 juin, le nouveau coq qui a été installé dans le clocheton de l'église Saint-Pierre.

« Par une belle fin d'après-midi ensoleillée de juin, les dizaines de spectateurs réunies devant l'église Saint-Pierre de Limours ont pu assister à un événement rarissime. Ce vendredi 10 juin, le parvis de l'édifice religieux était en effet le théâtre d'une opération pour le moins inhabituelle : la présentation et la bénédiction du coq installé sur le clocheton de l'église.

« Nous voici réunis pour un événement que nous ne reverrons jamais de notre vivant, a souligné fort justement Chantal Thiriet, maire de la commune de Limours-en-Hurepoix. Voilà environ 500 ans que le vieux coq était là-haut, trônant en haut du clocher. Il n'était d'ailleurs pas le seul volatile à résider là,

à en croire les nombreux pigeons qui s'en donnent à cœur joie » [...]

En guise de passage de témoin officiel entre les deux bêtes, le père Christian Rémond, prêtre responsable du secteur pastoral de Limours, a procédé à une bénédiction du volatile. »



Les deux œuvres se sont croisées le temps d'une bénédiction.

Photo publiée par Le Républicain du 16 juin 2022

Commentaires de La Raison 91 :

Mme le Maire de Limours (ceinte de son écharpe tricolore), co-organisatrice de cet événement avec la paroisse, ignore royalement les principes de séparation de l'État et des Églises de la loi de 1905...

À Limours, la laïcité semble une notion inconnue (cf. l'aumônerie dans le lycée public de la commune)

Indemnisation des victimes des prêtres pédophiles :

« Pilule amère pour les victimes... »

L'Association nationale des abusés sexuels dans l'Église TOUS ENSEMBLE explique dans une Lettre ouverte pourquoi elle n'est pas satisfaite des réparations prévues et demande une rencontre avec l'Archevêque de Lyon.

« Manque d'écoute, lenteur du traitement des dossiers, barèmes obscurs de classification des actes subis, l'association pointe du doigt les deux instances mises en place, la commission reconnais-

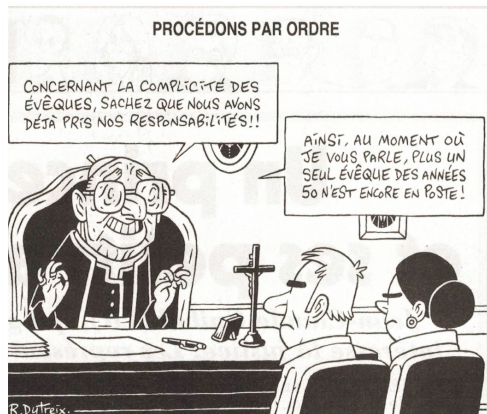
sance et réparation (CRR) et l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR).

Elle dénonce également le plafonnement des indemnisations à 60 000 euros, alors que le diocèse de Lyon posséderait un patrimoine évalué à 200 millions d'euros.

Nanou Couturier, de la Tour-du-Pin en Isère, a été victime de centaines d'actes pédophiles au sein de l'Église pendant plusieurs années, dans son enfance et son adolescence. Aujourd'hui présidente de l'association, elle explique :

« C'est une pilule qui ne passe absolument pas au niveau des victimes quand on sait que beaucoup ont eu des soins en psychiatrie ou des pertes d'emploi à cause du traumatisme vécu. Toutes les victimes n'ont pas eu la vie qu'elles auraient dû avoir, ce qui veut dire qu'il y a des pertes autant morales que financières et physiques à prendre en compte. Ces deux instances travaillent, selon moi, à la botte des curés et de l'Église. Ce n'est pas concevable. »

La Libre Pensée ne cesse de le répéter : l'Église doit payer et peut payer ! (Le plus vite possible et à hauteur des préjudices subis par les victimes)



Vu dans *Le Canard Enchaîné*

Note de lecture de Louis Couturier
« DANTON, histoire, mythes et légendes »
de Serge Bianchi

Après un « Marat, l'Ami du peuple » de 2017, Serge Bianchi vient de publier, en août 2021, un « Danton, histoire, mythes et légendes », 377 pages, Ellipses, Ed.

Serge Bianchi se tire magistralement d'une rude épreuve : Danton n'est-il-pas, selon Michel Vovelle « l'un des personnages les plus difficiles à juger de la Révolution ».

Il s'est fixé « de donner les clefs pour comprendre » l'existence de Danton : le père de famille attentionné, l'hédoniste, l'épicurien amateur de chasse, de pêche et de canotage, l'acheteur de biens nationaux à Arcis-sur-Aube, l'avocat, un illustre Cordelier, le dirigeant Montagnard, le Ministre de la Justice, le dirigeant du premier Comité de Salut Public (6 avril – 10 juillet 1793), le président de la Convention (25 juillet – 8 août 1793) ...

Il s'appuie sur des travaux récents comme sur des contributions anciennes : celles de Jules Michelet, celles d'Alphons Aulard et d'Edgar Quinet, dantonistes convaincus, celles d'Albert Mathiez, robespierriste et anti dantoniste, celles de Victor Hugo (dans « Quatre-Vingt-Treize »), de Romain Rolland, de Georg Buchner (La « Mort de Danton » de 1834, jouée au TNP), d'Alexandre Dumas (dans « La Comtesse de Charny »), d'Andrzej Wajda (Danton, à l'écran, en 1983) ...

Il rapporte opportunément les propos de Danton tenus dans 7 discours significatifs (contre Roland, au procès de Louis XVI, pour Lepelletier de Saint-Fargeau, pour le « Père Duchêne », pour l'abolition

de l'esclavage, sur la Dignité de la Convention).

On retrouve les réquisitoires de Robespierre et de Saint-Just et son plaidoyer du 30 mai sur lequel il comptait pour sauver sa tête. In fine, qui fut Georges Jacques Danton (ou d'Anton) né à Arcis-sur Aube et guillotiné le 5 avril 1794 ? Cet homme qui « sollicite, attire et repousse et qu'on a peine à juger sereinement » selon Michel Vovelle.

Fut-t-il un « libre-penseur », « cynique » et « dévergondé » ?

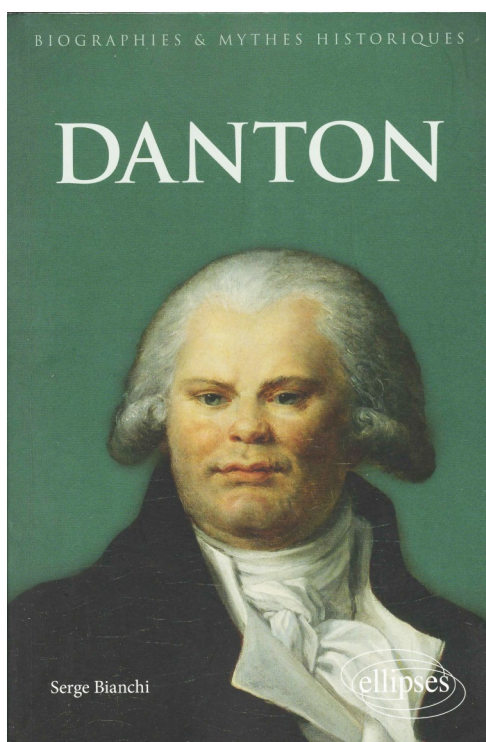
Fut-t-il un habile tacticien qui a su tirer les marrons du feu le 14 juillet et les 5 et 6 octobre 1789, le 10 août 1792, le 2 juin 1793... et qui échoua en avril 1794 ?

Fut-t-il un dirigeant « vénal » et « corruptible » aux fréquentations dangereuses (Dumouriez, Mirabeau, Philippe Égalité...) ?

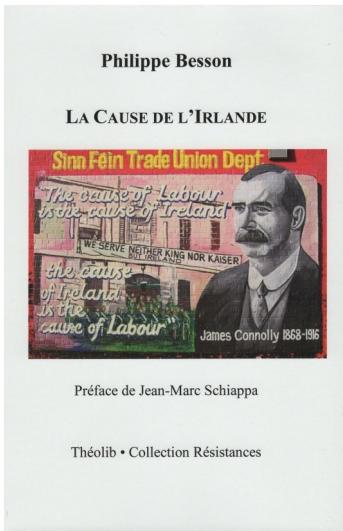
Fut-t-il l'incarnation de la défense nationale au milieu des périls ?

Autant de questions auxquelles Serge Bianchi tente d'apporter des réponses en s'appuyant sur les témoignages des fils de Danton et sur Charlotte Robespierre, la sœur de Maximilien et d'Augustin (à partir de ses « Mémoires »).

Autant de raisons de se plonger dans cet ouvrage riche de « clefs pour comprendre » et agréable à lire, autant de possibilités, pour les chercheurs et pour les amateurs, d'y retrouver au passage « ces hommes pleins de passions mêlés à des hommes pleins de songes » pour leur plus grand plaisir.



Note de lecture de Françoise Rousseau
LA CAUSE DE L'IRLANDE
 de Philippe BESSON (préface de Jean-Marc Schiappa)
 Éditions Théolib. Collection Résistances, 22 €



Officiellement, depuis l'accord du Vendredi Saint de 1998, il n'y a plus de frontière terrestre entre la République d'Irlande (l'Eire) et la province anglaise d'Irlande du Nord (l'Ulster). C'est une réalité et le Brexit, malgré quelques velléités du gouvernement britannique, n'y a rien changé. Et pourtant, l'île n'est toujours pas unifiée. La partition ignoble de 1921 existe toujours.

La cause d'une Irlande unie est donc toujours d'actualité.

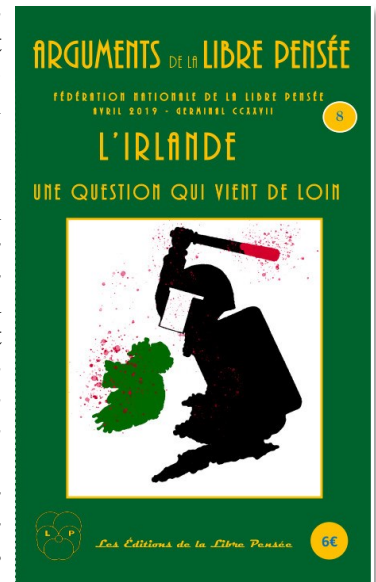
Pour mieux appréhender toutes les facettes de ce problème, Philippe Besson apporte énormément d'éléments pour faciliter notre réflexion et notre compréhension des causes de cet état de fait :

- Tout d'abord, une étude détaillée du contexte historique du XII^e siècle au début du XX^e jusqu'à la partition, indispensable pour se remémorer les causes de la haine entre les deux communautés. Ce qui fait dire à Philippe Besson : « *Ce ne sont pas les problèmes de religion qui justifient la partition de l'Irlande, c'est la partition qui permet de les utiliser comme moyen de maintien de la domination fondée sur la discrimination et le communautarisme* ».

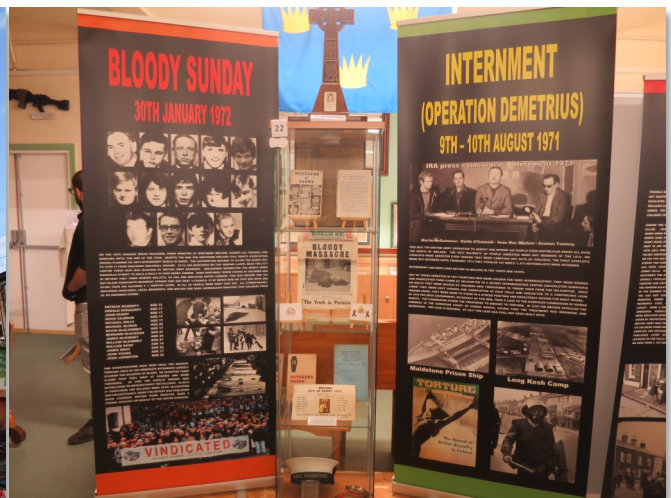
- La publication d'articles de *La Raison* et de *L'Idée Libre* qui démontrent le rôle de l'Église catholique pour asservir la société irlandaise en imposant des lois réactionnaires sur l'avortement et le mariage et en se rendant coupable d'exactions multiples comme le massacre de Thuum.

- Enfin de nombreux portraits de femmes et d'hommes politiques ayant joué ou jouant encore un rôle important dans la vie politique irlandaise, en particulier l'interview de Maria Anderson, représentante du Sinn Féin, qui vient de gagner les élections en Irlande du Nord, résultat que ne reconnaît pas le parti unioniste DUP en refusant de participer au gouvernement contrairement à l'accord du Vendredi saint.

Tout cela explique les tensions que l'on ressent encore fortement dans les quartiers catholiques ou unionistes de Belfast et de Derry. La question de la réunification est toujours posée et l'ouvrage de Philippe Besson permet de mieux comprendre les processus en cours.



Effigie de Bobby Sands - quartier ouest de Belfast



Au musée de l'IRA

Photos D. et F. Rousseau

Note de lecture de Louis Couturier

« PHILÉMON, Vieux de la vieille, Roman de la Commune, de l'exil et du retour »
de Lucien Descaves (réédité par *La Découverte* en 2019 à partir de l'édition de 1922)

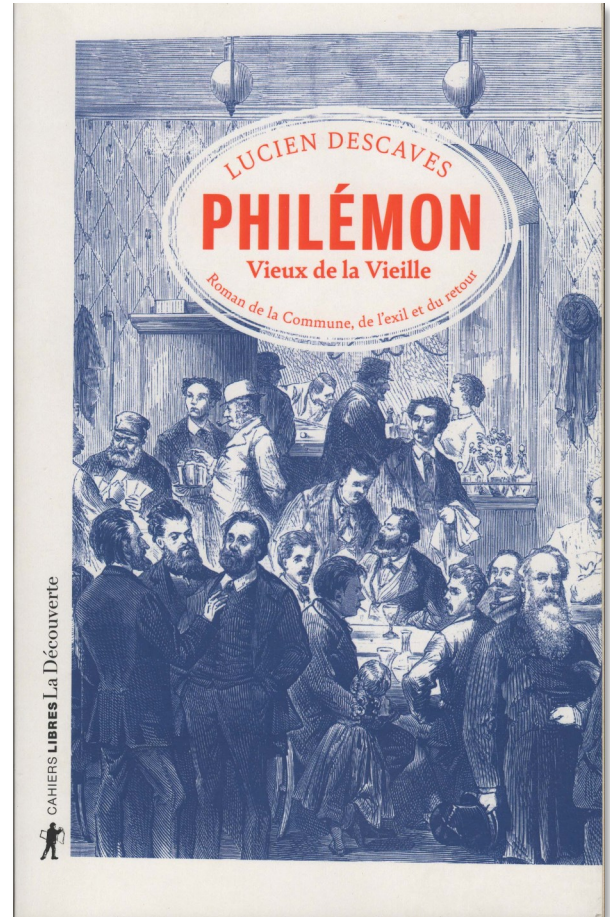
L'auteur nous fait revivre, au cours des 344 pages, l'histoire et le parcours des « Vieux de la Vieille », les illustres communards aussi bien que les « obscurs entrés vivants dans l'oubli » et les rescapés « sans galons sur les manches, ni croix sur la poitrine ».

Parmi eux, deux personnages fictifs : le bijoutier parisien Étienne Colomès-Philémon et sa compagne la blanchisseuse Phonsine... autrement dit Philémon et Baucis, à l'image du célèbre couple mythologique unis dans la vie et dans la mort.

C'est le roman de la Commune et de son souvenir à Paris, à Lyon, à Marseille, à Saint-Étienne, au Creusot... Il fourmille de détails inédits sur l'exil à Genève des rescapés de la Semaine sanglante à leur retour après l'amnistie de 1880. Ouvrage d'Histoire fondé sur une documentation méticuleuse, il livre une galerie de portraits qui agrémentent la construction romanesque.

Si vous aimez Dumas – le père – et le Pardaillan de Zevacco, vous aurez du mal à quitter « Philémon » une fois la lecture commencée...

Lucien Descaves (1861 – 1919), romancier, dramaturge et historien. Auteur d'un ouvrage violemment antimilitariste « Sous-offs ». Dreyfusard. Académicien Goncourt. Libéraire. Passionné par la Commune.



Cimetière des déportés de la Commune, Île-des-Pins



Reconstitution d'une cellule de bagne à Fort Téremba

Photos D. et F. Rousseau

